



Conseil économique et social

Distr. générale
21 mars 2023
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trente-deuxième session

Vienne, 22-26 mai 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Intégration et coordination de l'action de l'Office
des Nations Unies contre la drogue et le crime
et des États Membres dans le domaine
de la prévention du crime et de la justice pénale**

Coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fournit des informations sur les activités de coopération internationale et d'assistance technique que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a menées pour combattre la criminalité transnationale organisée, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, y compris les formes nouvelles et émergentes, ainsi que la corruption.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la décision 2022/339 du Conseil économique et social, dans laquelle ce dernier avait approuvé l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. Le rapport fournit des informations sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) qui se rapportent aux alinéas a) et b) du point 6 de l'ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission. Il rend compte également des activités que l'ONUDC a menées entre février 2022 et février 2023, et de l'assistance qu'il a fournie durant cette période aux États Membres qui en ont fait la demande pour enrayer la criminalité transnationale organisée, y compris les formes de criminalité nouvelles et émergentes, ainsi que la corruption.

* E/CN.15/2023/1.



II. Criminalité transnationale organisée

A. Processus intergouvernementaux

1. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

3. La Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a tenu sa onzième session à Vienne, du 17 au 21 octobre 2022. Cette session a abouti à l'adoption de résolutions sur la coopération internationale, l'assistance technique, les armes à feu, la traite des personnes et le trafic de biens culturels, ainsi que des résultats du débat thématique conjoint du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique et du Groupe de travail sur la coopération internationale sur l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée pour prévenir et combattre les crimes transnationaux organisés qui portent atteinte à l'environnement.

4. Plus de 1 500 personnes représentant plus de 120 États parties et environ 200 organisations non gouvernementales y ont participé. Plus de 60 manifestations portant sur un large éventail de sujets en lien avec la Convention et ses protocoles ont été organisées en marge de la session.

2. Groupes de travail de la Conférence des Parties

5. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail sur les armes à feu, le Groupe de travail sur la traite des personnes et le Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants se sont réunis une fois chacun.

6. Le Groupe de travail sur la coopération internationale et le Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique ont également tenu une réunion chacun, ainsi qu'un débat thématique, le 24 mai 2022, sur l'application de la Convention contre la criminalité organisée pour prévenir et combattre les crimes transnationaux organisés qui portent atteinte à l'environnement.

3. Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

7. L'ONUDC a fourni une assistance technique aux États parties qui prenaient part aux travaux du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant.

8. L'Office a également soutenu le lancement, en novembre 2022, du troisième et dernier groupe d'examen de pays de la première phase d'examen – qui concerne l'axe thématique de l'incrimination et de la juridiction – en fournissant une assistance technique, notamment en paramétrant les examens dans le module sécurisé du portail de gestion des connaissances pour la mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité (SHERLOC), ou « RevMod », qui est la plateforme en ligne des examens de pays¹, et en facilitant les consultations et les réunions préliminaires entre les examinateurs. À ce jour, 189 États parties ont donc entamé la première phase de leur examen de pays.

9. Au moment de l'établissement du présent rapport, le secrétariat avait reçu des candidatures de points focaux de la part de 161 des 189 Parties. Depuis la désignation de 159 points focaux pour les deux premiers groupes de Parties prenant part au processus d'examen, 21 examens de pays (sur 125 pour ces deux groupes) suivaient

¹ Le terme « examens de pays » est employé au sens des procédures et règles applicables au fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant (résolution 9/1 de la Conférence, annexe).

leur cours. Ces examens en étaient au stade du retour d'information écrit, les réponses au questionnaire d'autoévaluation ayant été soumises aux examinateurs.

10. Pour le troisième groupe d'examen, tous les points focaux étaient en place pour 25 des 64 examens. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'ONU DC s'apprêtait à faciliter les réunions de consultation préliminaires entre ces points focaux. Ainsi, 11 % de l'ensemble des examens de pays suivaient leur cours depuis le lancement du processus d'examen, en octobre 2020.

11. Pour aider les Parties à la Convention à respecter leurs engagements relatifs au processus d'examen, l'ONU DC a facilité, au cours de la période considérée, 28 réunions de consultation préliminaires, ainsi que 68 sessions de formation et d'information dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et en portugais, auxquelles ont participé en tout 1 070 fonctionnaires (dont plus de 360 femmes) représentant 148 États.

12. Afin d'aider les points focaux et les expertes et experts gouvernementaux à s'acquitter de leurs responsabilités, l'ONU DC a élaboré un certain nombre d'outils, dont [un recueil de documents de base](#) destiné à informer sur le processus d'examen, et en a fait traduire certains dans différentes langues, notamment le module d'autoformation mis [en ligne sur le portail](#) « RevMod ».

13. L'ONU DC a élaboré et mis en ligne, sur une [page Web](#) spécialement conçue à cette fin, la section des [profils de pays](#), qui comprend des informations sur l'engagement des États dans le processus d'examen. Le secrétariat a continué à faire évoluer le portail « RevMod » afin d'en améliorer le confort d'utilisation. En janvier 2023, 1 035 utilisateurs et utilisatrices représentant 140 pays étaient inscrits sur « RevMod ».

14. En 2022, l'ONU DC a assuré les travaux de secrétariat de la première série de dialogues constructifs organisés pour encourager les parties prenantes non gouvernementales, notamment les organisations non gouvernementales, les universités et le secteur privé, à participer au processus d'examen. Organisés selon des modalités hybrides à l'issue des réunions des groupes de travail, ces dialogues ont rassemblé plus de 200 parties prenantes non gouvernementales, qui ont été formées pour participer aux examens de pays et aux examens thématiques.

15. Depuis la création du Programme mondial d'appui au Mécanisme d'examen, un montant total de 4 491 346 dollars de contributions volontaires a été reçu. En outre, deux États parties y ont apporté des contributions en nature.

4. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

16. Au cours de la période considérée, le Comité spécial (créé par la résolution 74/247 de l'Assemblée générale de décembre 2019) a tenu une session d'une journée sur les questions d'organisation, quatre sessions de négociation et, pour soutenir le travail des États Membres, trois consultations intersessions avec de nombreuses parties prenantes.

B. Promotion de l'adhésion à la Convention contre la criminalité organisée et aux Protocoles s'y rapportant

17. Au 20 février 2023, on comptait 191 Parties à la Convention contre la criminalité organisée, 181 Parties au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 151 Parties au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, et 122 Parties au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions.

18. Au cours de la période considérée, le Bhoutan a adhéré à la Convention ; l'Andorre, le Bhoutan et le Pakistan ont adhéré au Protocole relatif à la traite des

personnes ; le Tchad a adhéré au Protocole relatif au trafic illicite de migrants ; et le Luxembourg a ratifié le Protocole relatif aux armes à feu.

19. L'ONUSUDC a approché des États non parties afin de promouvoir l'adhésion universelle à la Convention contre la criminalité organisée, et il a aidé le Bhoutan, la Somalie, le Soudan du Sud et la Papouasie-Nouvelle-Guinée à préparer leur adhésion.

20. Pour les soutenir dans leur processus d'adhésion au Protocole relatif à la traite des personnes et au Protocole relatif au trafic illicite de migrants, l'ONUSUDC a aidé les pays suivants à élaborer de nouvelles législations et politiques nationales sur la traite des personnes ou à réviser celles qui existaient déjà : Barbade, Bolivie (État plurinational de), Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Liban, Libye, Ouganda, République dominicaine, Sénégal, Somalie et Turkménistan. En outre, le Kirghizistan, le Malawi et la Somalie ont bénéficié d'un appui pour élaborer une nouvelle législation ou réviser celle qui existait déjà afin de lutter contre le trafic illicite de migrants.

C. Promotion de l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération internationale

1. Convention contre la criminalité organisée

21. En 2022, l'ONUSUDC a continué à faire évoluer le portail de gestion des connaissances SHERLOC et de diffuser des informations sur l'application de la Convention. En janvier 2023, SHERLOC répertoriait 3 376 affaires de criminalité organisée qui avaient été ouvertes dans 139 États, et plus de 11 900 textes de loi de 197 États, y compris des deux États dotés du statut d'observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies (le Saint-Siège et l'État de Palestine) et de deux États librement associés à la Nouvelle-Zélande (les Îles Cook et Nioué).

22. Au cours de la période considérée, le portail SHERLOC a été consulté par 287 662 personnes. Les 10 États qui comptaient le plus grand nombre d'utilisateurs et utilisatrices étaient, par ordre décroissant, les États-Unis d'Amérique, les Philippines, l'Équateur, l'Inde, l'Autriche, l'Argentine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Canada, l'Australie et la Chine.

23. En 2022, une nouvelle base de données sur l'éducation a été ajoutée à SHERLOC, qui héberge des modules pédagogiques et d'autres outils destinés à aider le personnel pédagogique de l'enseignement supérieur à enseigner des sujets liés à la criminalité organisée et au terrorisme.

24. Toujours en 2022, dans le cadre de son programme mondial sur l'application de la Convention contre la criminalité organisée axé sur la théorie et la pratique (Global Programme on Implementing the Organized Crime Convention: from Theory to Practice), l'ONUSUDC a aidé les États à élaborer des stratégies globales de prévention et de répression de la criminalité organisée. Au niveau régional, plus de 260 partenaires clefs de 45 pays, ainsi que des personnes représentant des organisations internationales et régionales, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé, ont été formés à l'utilisation du Référentiel stratégique de lutte contre la criminalité organisée pour l'élaboration de stratégies à fort impact. L'ONUSUDC a aidé la Bosnie-Herzégovine, le Chili, l'Équateur, la Jamaïque, le Monténégro et le Mozambique, ainsi que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à élaborer des stratégies ou des politiques de lutte contre la criminalité organisée.

25. Au cours de la période de référence, l'Office a publié deux études thématiques intitulées *The United Nations Convention against Transnational Organized Crime and International Human Rights Law* (La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le droit international des droits humains) et *Organized Crime and Gender: Issues Relating to the United Nations Convention*

against Transnational Organized Crime (Criminalité organisée et genre : questions relatives à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée), ainsi que deux guides de bonnes pratiques législatives, portant respectivement sur la lutte contre le trafic de déchets et sur la lutte contre l'exploitation minière illégale et le trafic de métaux et minéraux.

26. Une conférence de haut niveau de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée sur le thème « La Convention de Palerme : l'avenir de la lutte contre la criminalité transnationale organisée » s'est tenue à Naples (Italie) les 20 et 21 juin 2022. Elle avait été organisée par l'Assemblée en partenariat avec le gouvernement régional de Campanie, l'ONUSC et la fondation Vittorio Occorsio. La déclaration adoptée par la Conférence a été portée à l'attention de la Conférence des Parties à la Convention sur la criminalité organisée à sa onzième session.

27. En janvier 2023, l'ONUSC a organisé un séminaire en ligne pour 400 fonctionnaires équatoriens – principalement des juges, des membres du ministère public et des membres du barreau – sur l'utilisation de la Convention contre la criminalité organisée dans la coopération internationale en matière pénale. Cette activité était organisée conjointement avec le Conseil de la magistrature de l'Équateur.

28. L'ONUSC a soutenu un atelier de formation sur l'entraide judiciaire et l'extradition destiné à des fonctionnaires somaliens. Organisé par l'Institut international pour la justice et l'état de droit, il s'est tenu à Nairobi du 6 au 9 février 2023.

2. Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

29. Dans le cadre de ses programmes mondiaux de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, l'ONUSC a formé, en 2022, 2 811 praticiennes et praticiens de la justice pénale, fonctionnaires et personnes représentant la société civile, provenant de 56 pays. Il a aidé 14 pays à élaborer leur législation et à l'aligner sur le Protocole relatif à la traite des personnes, le Protocole relatif au trafic illicite de migrants et d'autres normes internationales pertinentes.

30. En 2022, dans le cadre de l'initiative régionale de l'ONUSC nommée TRACK4TIP (Transforming Alerts into Criminal Justice Responses to Combat Trafficking within Migration Flows), les praticiennes et praticiens participant aux diverses activités engagées à ce titre ont pu mener 63 enquêtes sur des affaires de traite des personnes, secourir 493 victimes – dont 138 femmes – et arrêter 40 personnes suspectes. En outre, l'ONUSC a organisé deux réunions bilatérales entre l'Équateur et le Pérou et dispensé des conseils techniques afin d'établir une coopération judiciaire entre les deux pays.

31. En collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'ONUSC a facilité les pourparlers bilatéraux entre la Colombie et la République dominicaine sur l'affaire Cattleya, qui impliquait un réseau criminel se livrant à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Au cours de la réunion, la République dominicaine a livré des informations sur l'opération Cattleya, ce qui a permis de procéder à 15 arrestations et de secourir 82 victimes.

32. L'ONUSC a organisé une réunion avec le Secrétariat général d'INTERPOL afin de promouvoir la participation active de l'Ouzbékistan à la coopération internationale des services de police. Cette réunion a donné lieu à des débats et à l'échange d'informations sur les possibilités de coopération entre les services ouzbeks de détection et de répression et INTERPOL, et débouché sur un accord de coopération visant à faciliter les activités opérationnelles concernant des affaires de traite des personnes.

33. En 2022, plus de 450 spécialistes de la lutte contre la traite des personnes provenant de 22 pays ont contribué à l'élaboration d'un nouveau rapport de l'ONUSC intitulé *Exploitation and Abuse: The Scale and Scope of Human Trafficking in South-*

Eastern Europe (Exploitation et violences : étendue et portée de la traite des personnes en Europe du Sud-Est) en examinant les causes profondes de ce phénomène, les profils des victimes et des auteurs et les méthodes de recrutement utilisées par les personnes se livrant à la traite en Europe du Sud-Est.

34. En 2022, l'ONUDC a mis en service un portail spécialisé nommé Know Trafficking and Smuggling (Connaître la traite et le trafic), sur lequel il est possible de mettre en commun, de stocker et de produire des connaissances pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Ce portail a diverses fonctions, notamment la gestion de réseaux de praticiennes et praticiens, le renforcement des capacités et la collaboration numérique et opérationnelle par l'échange d'informations, son but étant de suivre et d'évaluer les activités de l'ONUDC. L'Office l'a utilisé pour créer des réseaux de télémentorat de praticiennes et praticiens des pays du Sud.

35. En 2022, l'ONUDC a lancé la version espagnole de la publication *The Effects of the COVID-19 Pandemic on Trafficking in Persons and Responses to the Challenges: A Global Study of Emerging Evidence* (Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la traite des personnes et solutions aux problèmes : étude mondiale sur les nouvelles preuves) et les versions arabe, chinoise, espagnole, française et russe du résumé de la publication.

36. Le 25 octobre 2022, dans le cadre du volet Asie et Moyen-Orient du projet Action mondiale pour prévenir et combattre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants (GLO.ACT) et en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'ONUDC a mis en service son *référentiel pour les enquêtes et les poursuites relatives à la traite des personnes à des fins de prélèvement d'organes*, qui vise à encourager la conduite proactive d'enquêtes dans ce domaine.

3. Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer

37. En mai 2022, à New York, l'ONUDC a participé au premier Forum d'examen des migrations internationales, qui réunissait les États Membres et les parties prenantes concernées pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Ce forum a donné lieu à 215 engagements politiques et financiers, notamment sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. À cette occasion, l'ONUDC, en tant que membre du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations, a codirigé une table ronde avec l'Organisation internationale pour les migrations. Le forum a également permis de mettre en place, sous les auspices du Réseau, une plateforme de coopération interinstitutions axée sur la lutte contre le trafic illicite de migrants.

38. Au cours de l'année 2022, dans le cadre de l'initiative STARSOM, qui vise à renforcer l'action et la lutte transrégionales menées contre le trafic illicite de migrants, l'ONUDC a organisé et facilité sept réunions opérationnelles entre les services d'enquête, les services d'immigration et des membres du ministère public de pays situés sur l'itinéraire transrégional du trafic illicite de migrants, de l'Asie du Sud à l'Amérique du Nord, afin de renforcer la coopération Sud-Sud. Au cours de ces réunions, les personnes participantes ont échangé des informations sur les tendances et les caractéristiques du trafic illicite de migrants et renforcé leur coopération en matière d'enquêtes.

39. Dans le cadre de l'initiative GLO.ACT, l'ONUDC a établi la note de synthèse intitulée *Climate, Crime and Exploitation: The Gendered Links between Climate-related Risk, Trafficking in Persons and Smuggling of Migrants* (Climat, criminalité et exploitation : l'influence du genre dans les liens entre risque climatique, traite des personnes et trafic illicite de migrants), dans laquelle il constate que la fragilité des milieux naturels et les conséquences néfastes des changements climatiques poussent de plus en plus de personnes, partout dans le monde, à quitter ou traverser des territoires et qu'il existe des liens complexes entre ces schémas migratoires et ces deux formes de criminalité.

40. En 2022, dans le cadre de l'initiative GLO.ACT, le réseau des défenseuses de la cause du genre a mené diverses activités prévues dans son plan d'action, organisant notamment un atelier sur la réinsertion durable des victimes de la traite et des personnes migrantes en situation de vulnérabilité. Le réseau a également tenu sa deuxième assemblée générale annuelle, au cours de laquelle les participantes ont examiné les faits concernant les questions de genre survenus dans les pays partenaires, en particulier les pays en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, dont l'Afghanistan, et les difficultés rencontrées à cet égard.

4. Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions

41. Dans le cadre d'un processus interne de restructuration de l'ONUSD, la Section de la lutte contre le trafic d'armes à feu a été créée au sein du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite, le 1^{er} avril 2022. L'Office a fourni une assistance législative personnalisée à 25 pays et mis au point un système intégré d'enregistrement des armes à feu (goIFAR), qui consiste en une application logicielle que les États peuvent utiliser comme registre afin de suivre les armes à feu tout au long de leur cycle de vie. Au Sénégal, où le logiciel sera testé, l'Office a organisé un atelier avec les autorités compétentes en matière de contrôle des armes afin d'adapter le registre aux besoins nationaux.

42. L'Office a également aidé le Paraguay à renforcer ses capacités en matière de marquage des armes en lui fournissant les dispositifs nécessaires et en assurant la formation correspondante. En outre, il a aidé les autorités nigériennes à marquer plus de 6 500 armes des stocks nationaux, ce qui a porté à plus de 90 000 le nombre total d'armes marquées avec l'aide de l'ONUSD dans la sous-région. À la demande du Niger et de la République centrafricaine, l'Office a aidé à mettre en place des installations de stockage pour une gestion sûre et sécurisée des armes et munitions saisies, récupérées et remises. Au Niger, il a soutenu la deuxième phase d'une campagne de sensibilisation et de collecte d'armes à feu qui a permis d'en recueillir plus de 500, portant à plus de 1 300 le nombre total d'armes recueillies dans le pays avec son appui.

43. L'ONUSD a formé environ 600 praticiennes et praticiens de 20 États Membres à des activités concernant la détection du trafic d'armes à feu, la conduite d'enquêtes sur ce type d'infractions et la poursuite et le jugement de leurs auteurs. Il a également élaboré des lignes directrices pour les enquêtes et les poursuites menées dans le cadre d'affaires de trafic d'armes à feu et d'infractions connexes. Dans les Balkans occidentaux, l'ONUSD a déterminé que le trafic d'armes à feu opéré par l'intermédiaire des services postaux et des services de messagerie exprès était un problème prioritaire. Il a donc formé les autorités douanières et les opérateurs postaux à l'analyse des images radiographiques pour qu'ils puissent détecter, dans les colis, la présence d'armes à feu et, en particulier, de leurs pièces et éléments ainsi que de munitions.

44. L'Office a encouragé les échanges réguliers entre les praticiennes et praticiens du contrôle des armes à feu et de la justice pénale, et organisé deux réunions régionales pour des spécialistes de 12 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale et de 16 pays d'Amérique latine. Dans le cadre du réseau de praticiennes et de praticiens contre le trafic d'armes à feu et les infractions connexes, une réunion régionale a été organisée en Asie centrale, qui a permis aux personnes participantes de faire connaître, d'examiner et d'analyser des affaires de trafic d'armes à feu et d'infractions connexes.

45. Parmi les activités menées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable, l'ONUSD a donné le coup d'envoi, dans le cadre de son initiative « Surveiller les flux illicites d'armes », au cinquième cycle de collecte de données sur les armes à feu et articles connexes faisant l'objet d'un trafic qui ont été saisis. Afin de renforcer les capacités nationales de collecte et d'analyse systématiques des données relatives aux saisies, y compris à des fins d'enquête, il a organisé des ateliers dans 10 pays, auxquels ont participé, en tout, 135 personnes.

D. Création de réseaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée

1. Mise en réseau des services de détection et de répression

46. Le Programme de contrôle des conteneurs est désormais actif dans plus de 70 États Membres, grâce à la création de 130 unités de contrôle portuaire et de contrôle du fret aérien. Dans ce cadre, plus de 300 activités de formation ont été organisées au cours de la période considérée, qui ont bénéficié à plus de 4 400 fonctionnaires. Les unités de contrôle susmentionnées ont saisi plus de 275 tonnes de cocaïne, en plus de diverses autres marchandises illégales.

47. Le Programme de communication aéroportuaire (AIRCOP) mis en œuvre par l'ONUDC en partenariat avec INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes a poursuivi ses activités dans plus de 40 États Membres, notamment en mettant en service plus de 30 cellules aéroportuaires antitrafic, c'est-à-dire des unités interinstitutions formées et équipées pour lutter contre toutes les formes de trafic dans les aéroports et habilitées à inspecter les passagers, le fret et le courrier.

48. Au cours de la période considérée, AIRCOP a commencé à mettre en service 11 nouvelles cellules, qui sont actuellement à différents stades de développement, dans les pays suivants : Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, Cuba, Niger (deuxième cellule à Agadez), Serbie et Trinité-et-Tobago. Grâce à l'interception de passagers à haut risque et aux saisies de fret et de courrier, les cellules d'AIRCOP ont saisi plus de 1,2 tonne de drogues et de médicaments contrefaits, près de 2 millions de dollars de devises non déclarées, divers types de munitions et d'armes, ainsi que des produits de base protégés par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. AIRCOP a mis en place un module de formation consacré à l'intégration des questions de genre dans les activités de détection et de répression, en déployant un nouvel outil d'apprentissage en ligne et en organisant plusieurs activités de formation.

49. Dans le cadre de son programme mondial pour le renforcement de la coopération en matière de justice pénale le long des itinéraires du trafic de drogues (CRIMJUST), l'ONUDC a facilité l'organisation de neuf forums transrégionaux consacrés aux enquêtes, qui ont permis d'échanger des informations sur 62 affaires de saisie de drogues, et de concevoir et promouvoir les mesures d'enquête subséquentes. En 2022, le programme a soutenu 26 forums transrégionaux consacrés aux enquêtes, au cours desquels des informations ont été échangées sur 201 affaires liées à la drogue.

2. Mise en réseau des institutions judiciaires

50. En 2022, les points de contact du réseau de coopération judiciaire pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud sont intervenus auprès d'États d'autres régions dans 10 affaires d'entraide judiciaire ou d'extradition. Le réseau a facilité les consultations et la négociation de traités bilatéraux entre deux de ses membres et d'autres États.

51. Le secrétariat du réseau a organisé huit manifestations consacrées au renforcement des capacités ou à la création de réseaux et, le 31 mars 2022, une réunion virtuelle avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) afin de réfléchir à des moyens de renforcer la coopération judiciaire entre les membres des deux réseaux. Un séminaire régional consacré aux enquêtes en matière de cybercriminalité s'est tenu à Astana du 22 au 24 novembre 2022.

52. Les 17 et 18 mars 2022, le Réseau de coopération judiciaire pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud a organisé, selon des modalités hybrides, un atelier régional sur la traite des femmes qui a abouti à l'adoption des « recommandations de Tbilissi » en faveur de la création d'un groupe consultatif ou d'un groupe de travail régional réunissant des points de contact chargés de coordonner l'action contre la traite des personnes. Les 19 et 20 juillet 2022, un atelier sur l'entraide judiciaire dans les affaires de traite des personnes a été organisé conjointement avec le Bureau de

programme de l'ONUDDC au Turkménistan, le Bureau régional de l'ONUDDC pour l'Asie centrale et l'activité « Safe Migration in Central Asia » (Des migrations sûres en Asie centrale) de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

53. L'ONUDDC a poursuivi sa coordination avec le Réseau pour la justice en Asie du Sud-Est, dont le nombre de pays membres est passé de 12 à 14. Il a assuré sa promotion en Asie du Sud-Est et au-delà, fourni des services de traduction automatique et facilité l'élaboration, la transmission et le suivi de demandes d'entraide judiciaire et d'extradition. Il a organisé, à la demande des pays membres du Réseau, des activités de renforcement des capacités en matière d'entraide judiciaire et d'extradition, de communication de preuves électroniques à l'étranger et de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les crimes qui portent atteinte à l'environnement.

54. En juillet 2022, les secrétariats du Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé et du Comité des Chefs de police de l'Afrique de l'Ouest ont tenu, à Abidjan, une réunion de coordination qui a abouti à la signature d'un mémorandum d'accord par 15 membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que par la Mauritanie et le Tchad. À l'issue de cette réunion, le nouveau groupe de travail du Réseau sur les produits médicaux falsifiés a été présenté à Abidjan, le 7 juillet 2022.

55. Le programme de formation des formateurs constitue un volet essentiel de l'activité du Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé. Il a en effet permis de créer, dans la région, un vivier de spécialistes capables de sensibiliser leurs pairs à la nécessité d'une coopération internationale efficace. En novembre 2022, 42 juges, membres du ministère public et membres des services de détection et de répression de 11 pays de la sous-région ont bénéficié de cette formation à Dakar.

56. La onzième réunion plénière du Réseau des autorités centrales et des procureurs de l'Afrique de l'Ouest contre le crime organisé, qui s'est tenue à Lomé en novembre 2022, a rassemblé des spécialistes de l'Agence allemande de coopération internationale, du programme mondial CRIMJUST et du Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime. Les débats ont abouti à la création du groupe de travail du Réseau sur les questions liées à la criminalité maritime.

57. En 2022, 89 affaires d'entraide judiciaire ont été facilitées dans la région de l'Afrique de l'Ouest et au niveau mondial.

58. Dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDDC a continué à soutenir les réseaux judiciaires placés sous les auspices des réseaux de procureurs du Forum de l'océan Indien sur la criminalité maritime, du Forum des Caraïbes sur la criminalité maritime et d'autres instances régionales afin de faciliter la coopération et les échanges entre les ministères publics saisis d'affaires de criminalité maritime.

E. Activités entreprises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour combattre les formes de criminalité nouvelles et émergentes

59. L'ONUDDC a aidé les États Membres à renforcer les mesures prises contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement, en formant plus de 4 000 fonctionnaires de la justice pénale et en soutenant plus de 150 enquêtes. En coopération avec AIRCOP, le Programme mondial sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement et au climat a permis de mettre en place, à l'intention des cellules d'AIRCOP opérant en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, un module de formation consacré au trafic de minerais par voie aérienne.

60. Dans le cadre de son programme mondial sur l'application de la Convention contre la criminalité organisée axé sur la théorie et la pratique, et en plus d'avoir publié deux guides législatifs, l'ONUDDC a fourni une assistance technique à 22 juridictions en formant des personnes chargées de la rédaction des lois, des responsables politiques et des fonctionnaires de la justice pénale à l'élaboration de mesures normatives solides pour lutter contre les crimes qui portent atteinte à l'environnement. Il a aidé la Côte d'Ivoire et la République démocratique populaire lao à réviser leur législation interne sur la criminalité liée aux espèces sauvages.

61. L'ONUDDC a collaboré avec INTERPOL à la mise en œuvre du Programme d'aide à la lutte contre le déboisement des forêts tropicales, qui porte sur la lutte contre la déforestation illégale et les délits connexes, en coopérant avec les membres des ministères publics et la société civile et dans le cadre de nombre de ses propres programmes.

62. Au titre de son Programme de contrôle des conteneurs et de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUDDC a dispensé des formations spécialisées sur la détection du trafic de déchets plastiques et dangereux, du trafic de bois et des infractions liées au secteur de la pêche.

63. En coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale des douanes et INTERPOL, l'Office a également aidé les États Membres à se doter de moyens accrus pour lutter contre le trafic de produits médicaux falsifiés et atténuer le risque que ces produits font peser sur la santé publique.

64. En 2022, le Programme mondial contre la cybercriminalité a contribué à former et encadrer 122 responsables d'enquêtes et membres du ministère public travaillant dans la cellule péruvienne chargée de mener des poursuites dans les affaires de cybercriminalité, et à mettre en place, équiper et former le personnel du premier laboratoire de criminalistique numérique de cette cellule. Il a aidé la Police royale de Malaisie à créer le premier laboratoire d'analyse des cryptomonnaies de l'Asie du Sud-Est. Il a également permis d'établir un partenariat avec le Centre international pour les enfants disparus et exploités afin que les services de détection et de répression du Costa Rica, d'El Salvador, du Ghana, du Honduras, du Maroc, du Nigéria et du Panama puissent plus facilement accéder à l'outil de gestion des affaires du National Center for Missing and Exploited Children et l'utiliser.

65. Dans le cadre de la Stratégie sur les opioïdes, le Programme mondial contre la cybercriminalité a fait paraître, en collaboration avec le Service scientifique et du laboratoire de l'ONUDDC, la publication intitulée *The online trafficking of synthetic drugs and synthetic opioids in Latin America and the Caribbean* (Le trafic en ligne de drogues synthétiques et d'opioïdes synthétiques en Amérique latine et dans les Caraïbes).

III. Corruption

A. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

1. Suite donnée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption

66. L'ONUDDC a apporté son soutien à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à ses organes subsidiaires et procédé au suivi de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, tenue en 2021. Une réunion intersessions sur les progrès réalisés dans l'application du document final de la session extraordinaire, à savoir la déclaration politique intitulée « Notre engagement commun à nous attaquer efficacement aux problèmes posés par la corruption et à prendre des mesures pour la prévenir et la combattre et renforcer la coopération internationale » (résolution S-32/1

de l'Assemblée générale), s'est tenue à Vienne du 5 au 8 septembre 2022. L'ONUSDC a créé un répertoire de toutes les contributions soumises à titre volontaire par les États parties sur l'application de la Convention et de la déclaration politique, qui peut être consulté sur le portail TRACK (Tools and Resources for Anti-Corruption Knowledge), la plateforme d'outils et de ressources pour la diffusion de connaissances en matière de lutte contre la corruption.

2. Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

67. Le Groupe d'examen de l'application a tenu sa treizième session et les première et deuxième parties de la reprise de cette session à Vienne du 13 au 17 juin, les 8 et 9 septembre et du 7 au 11 novembre 2022, respectivement. Il s'est penché, entre autres, sur l'état de l'application de la Convention, la performance du Mécanisme d'examen, l'assistance technique et les questions financières et budgétaires. Conformément à la résolution 4/6 de la Conférence, une séance d'information, présidée par le Vice-Président de la Conférence, a été organisée à l'intention des organisations non gouvernementales en marge de la treizième session du Groupe.

68. En 2022, l'ONUSDC a fourni des services techniques et fonctionnels pour faciliter le bon fonctionnement du Mécanisme d'examen. Il s'agissait notamment de formation et d'assistance destinées aux expertes et experts gouvernementaux des États parties examinés et des États examinateurs, d'appui aux examens de pays et de l'établissement de rapports thématiques sur les tendances observées en matière d'application et les besoins d'assistance technique recensés durant les examens.

69. Au moment de l'établissement du présent rapport, 174 résumés analytiques des rapports d'examen de pays issus du premier cycle du Mécanisme et 66 issus du deuxième avaient été achevés et publiés. L'ONUSDC a également fourni une assistance technique pour donner suite aux observations formulées pendant les examens, y compris en élaborant des projets de plans d'action ainsi que de stratégies et de dispositions législatives de lutte contre la corruption, en renforçant des capacités et en menant d'autres activités ponctuelles. Pendant le processus d'examen, l'Office a aidé deux États parties à remplir la liste de contrôle pour l'autoévaluation.

70. Depuis 2010, ce sont au total 18 443 200 dollars qui ont été reçus en contributions volontaires pour appuyer les activités du Mécanisme d'examen de l'application. Des contributions en nature au fonctionnement du Mécanisme ont été fournies par 56 États parties.

3. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

71. Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption a tenu sa treizième réunion à Vienne du 15 au 17 juin 2022. Ses débats ont porté sur la promotion de l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins de l'application de la Convention ainsi que sur les défis et bonnes pratiques en matière de sensibilisation, d'éducation, de formation et de recherche dans le domaine de la lutte contre la corruption.

4. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs

72. Le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs a tenu sa seizième réunion à Vienne du 7 au 11 novembre 2022. Conformément aux résolutions 9/2 et 9/7 de la Conférence, le Groupe de travail a examiné les bonnes pratiques et les obstacles en matière de propriété effective, et les moyens à mettre en œuvre pour favoriser et améliorer un recouvrement et une restitution efficaces du produit du crime, compte tenu de l'article 63 de la Convention. Il s'est également penché sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques suivies en matière de collecte d'informations relatives aux procédures internationales de restitution d'avoirs.

5. Réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption

73. La onzième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention, qui s'est tenue à Vienne du 7 au 11 novembre 2022, a permis d'examiner l'application du chapitre IV de la Convention, y compris les bonnes pratiques et les difficultés relatives à la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption dans les situations d'urgence et lors de la riposte et du relèvement en cas de crise.

B. Promotion de la ratification et de l'application de la Convention contre la corruption

1. Outils et développement des connaissances

74. L'ONUDC a élaboré et diffusé des guides, des manuels et d'autres publications. Une version préliminaire d'une publication consacrée à l'analyse de la restitution d'avoirs a été présentée comme document de référence lors de la réunion internationale d'experts sur la restitution d'avoirs et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'est tenue à Nairobi les 28 et 29 novembre 2022.

75. Sous l'égide du Réseau mondial pour l'intégrité de la justice, l'ONUDC a publié un rapport sur les liens entre le bien-être des juges et l'intégrité de la justice (*Exploring linkages between judicial well-being and judicial integrity*), fondé sur une enquête mondiale menée par le Réseau.

76. L'ONUDC a contribué aux travaux du Groupe de travail anticorruption du Groupe des Vingt (G20), qui a publié des principes de haut niveau sur le renforcement du rôle des contrôles dans la lutte contre la corruption, un recueil de bonnes pratiques concernant la participation du public et l'éducation à la lutte contre la corruption et un ensemble de bonnes pratiques relatives aux cadres réglementaires et aux mesures de surveillance destinés à aider les membres des professions juridiques à atténuer les risques de blanchiment d'argent liés à la corruption, ainsi que son rapport de 2022 sur l'application du principe de responsabilité.

77. Afin de promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques et une plus grande coopération entre les organismes de contrôle et les services de lutte contre la corruption, l'ONUDC a publié un guide pratique sur le renforcement de la collaboration entre les institutions supérieures de contrôle des finances publiques et les services de lutte contre la corruption dans la prévention et la répression de la corruption (*Enhancing Collaboration between Supreme Audit Institutions and Anti-Corruption Bodies in Preventing and Fighting Corruption: A Practical Guide*). Élaboré en coopération avec l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, ce guide a été présenté lors du vingt-quatrième Congrès international de ces institutions, qui s'est tenu en novembre 2022.

78. Le portail en ligne TRACK, qui réunit des ressources relatives à la lutte contre la corruption et comprend une bibliothèque de textes juridiques principalement composée de lois rassemblées dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application, ainsi qu'un ensemble de ressources classées par chapitre et par domaine thématique de la Convention, a été enrichi en 2022 et comprend désormais une base de données de publications relatives au genre.

2. Fourniture d'une assistance technique pour l'application de la Convention contre la corruption

79. L'ONUDC a fourni des services de renforcement des capacités et de conseil sur mesure aux niveaux mondial, régional et national. Il a apporté, y compris par l'entremise de ses conseillères et conseillers anticorruption, une assistance technique

à 92 États parties, notamment pour la rédaction de lois, de stratégies, de politiques et de codes de conduite contre la corruption, pour l'analyse et le renforcement des systèmes de déclaration d'avoirs, pour la prévention de la corruption dans le secteur privé, pour l'organisation d'ateliers sur la protection des personnes qui donnent l'alerte, la coopération internationale et le renforcement des capacités nécessaires aux enquêtes criminelles et financières.

80. L'ONUSUDC a déployé des équipes spécialisées et des équipes-conseil afin de mieux répondre au nombre sans cesse croissant de demandes d'assistance technique. La mise en place de pôles régionaux de lutte contre la corruption, composés d'équipes spécialisées ayant une expérience de la coordination et de la prise en charge des demandes d'assistance technique aux niveaux régional et sous-régional, notamment au Mexique, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, dans les Caraïbes et en Afrique, a permis à l'ONUSUDC de faciliter l'accélération de l'application de la Convention plus près du terrain et de favoriser la coopération sous-régionale et la coopération Sud-Sud. Des spécialistes et des conseillères ou conseillers investis de responsabilités régionales étaient en poste en Afrique du Sud (pour l'Afrique australe), aux Fidji (pour le Pacifique), au Kenya (pour l'Afrique de l'Est), en Ouzbékistan (pour l'Asie centrale), au Sénégal (pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale), en Serbie (pour l'Europe du Sud-Est) et en Thaïlande (pour l'Asie du Sud-Est). Des spécialistes et des conseillères ou conseillers nationaux étaient en poste en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur, au Honduras, en Indonésie, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Paraguay, aux Philippines, en République démocratique du Congo et en Somalie.

81. L'ONUSUDC a coopéré avec des États des régions de l'Asie du Sud-Est, de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe, de l'Amérique du Sud et du Mexique, et des Balkans occidentaux pour mettre en œuvre les recommandations prioritaires au moyen des plateformes régionales créées pour accélérer l'application de la Convention. Une sixième plateforme anticorruption portant sur six pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel est entrée en service en novembre 2022.

82. L'ONUSUDC a favorisé la coopération régionale en Asie du Sud-Est et soutenu l'action menée par les pays de cette région pour lutter contre la corruption et d'autres infractions graves. En août 2022, une conférence régionale a réuni à Bangkok plus de 200 fonctionnaires de 12 pays, dont des responsables d'organismes de lutte contre la corruption, de services de détection et de répression, de parquets, de cellules de renseignement financier et d'autorités centrales. Les recommandations adoptées lors de la conférence ont été présentées à la onzième réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention.

83. L'ONUSUDC a soutenu les États dans l'action qu'ils menaient pour lutter contre la corruption dans le secteur de la santé, notamment par l'évaluation et la gestion des risques de corruption, la protection des personnes qui donnent l'alerte et la transparence de la passation des marchés publics. Une assistance a été fournie à l'Afrique du Sud, au Brésil, à la Colombie, à l'Équateur, au Ghana, au Mexique et au Timor-Leste.

Instruction et poursuite des actes de corruption

84. L'ONUSUDC a collaboré avec des États pour renforcer les capacités de leurs systèmes de justice pénale, notamment en dispensant aux personnes chargées des enquêtes, aux membres des ministères publics et au personnel des services de détection et de répression des formations portant sur l'intégrité dans le cadre des activités de détection et de répression, les enquêtes sur des affaires de corruption (notamment l'utilisation d'informations librement accessibles pour les faciliter), les enquêtes financières et les techniques d'enquête spéciales. Des formations conçues pour un État en particulier et d'autres de portée régionale ont été organisées en Argentine, en Équateur, dans l'État de Palestine, au Honduras et au Qatar.

85. En Asie du Sud-Est, l'ONUSUD a aidé des pays à renforcer leurs moyens d'enquête sur les affaires de corruption et les délits financiers. Des formations sur mesure ont été dispensées à des services de lutte contre la corruption, notamment en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines, en République démocratique populaire lao, au Timor-Leste et au Viet Nam.

86. Une formation aux enquêtes financières a été dispensée au niveau national au Soudan du Sud en janvier 2022.

87. En Afrique australe, l'ONUSUD a aidé des pays à renforcer la coopération interinstitutionnelle aux fins des enquêtes et poursuites relatives aux affaires de corruption. Plusieurs ateliers ont été organisés en Afrique du Sud, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe.

Intégrité de la justice

88. Le Réseau mondial pour l'intégrité de la justice a joué un rôle de premier plan, encourageant l'échange de données d'expérience entre juges et entre systèmes judiciaires et permettant à des membres d'une même profession de s'entretenir des difficultés rencontrées et d'y remédier. En mars 2022, le Réseau a organisé diverses activités de sensibilisation à l'occasion de la première Journée internationale des femmes juges afin de promouvoir la participation des femmes aux systèmes judiciaires. En avril 2022, les résultats d'une enquête mondiale menée par le Réseau ont été publiés dans le rapport intitulé « Exploring linkages between judicial well-being and judicial integrity », qui donne un aperçu de l'expérience et des besoins des juges en ce qui concerne leur bien-être physique et mental dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions judiciaires. Le Réseau a continué de diffuser ses supports de connaissances et outils thématiques, y compris les lignes directrices non contraignantes sur l'utilisation des réseaux sociaux par les magistrats, un document sur les questions d'intégrité de la justice liées au genre, un guide sur l'élaboration de codes de conduite des magistrats et un ensemble d'outils de formation pratique à la déontologie judiciaire. Il a enrichi son site Web (www.unodc.org/ji) de nouveaux contenus, notamment d'articles d'opinion, d'enregistrements de webinaires et d'autres ressources thématiques. Ses outils de formation à la déontologie judiciaire ont servi à des magistrats du monde entier lors de la mise en place d'activités dans ce domaine à l'échelle nationale. En février 2023, plus de 70 pays proposaient une formation au module de formation à la déontologie judiciaire. En 2022, sous l'égide du Réseau, l'ONUSUD a apporté son soutien à l'organisation de formations sur l'intégrité de la justice en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Équateur, en Espagne, au Pérou, en Thaïlande et dans la région des Caraïbes.

Prévention de la corruption

89. L'ONUSUD a fourni un soutien dans le domaine législatif à 17 pays, aux fins de l'élaboration de 11 instruments normatifs et de sept politiques portant sur la protection des personnes qui donnent l'alerte, l'intégrité dans le secteur public et la création d'organes de lutte contre la corruption. Il a également aidé le Mali à intégrer des mesures de lutte contre la corruption dans son Plan d'action pour la prévention et la réponse à la maladie à coronavirus (COVID-19). L'Office a de plus aidé le Chili, l'Équateur, les Fidji, le Honduras, les Îles Cook, les Îles Salomon, la Jamaïque, Kiribati, la Micronésie (États fédérés de), Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, Tuvalu et Vanuatu à élaborer des stratégies nationales de lutte contre la corruption et soutenu l'Afrique du Sud, la Bolivie (État plurinational de), le Botswana, la Colombie, le Honduras et la République centrafricaine dans les mesures qu'ils prenaient pour mettre en place des systèmes de prévention des conflits d'intérêts et de déclaration d'avoirs.

90. L'ONUSUD a aidé des États parties à élaborer des mesures visant à promouvoir la transparence du service public et à renforcer la protection des personnes qui communiquaient des informations, notamment par l'intermédiaire des plateformes régionales créées pour accélérer l'application de la Convention contre la corruption.

En mars 2022, la plateforme pour l'Amérique du Sud et le Mexique a ajouté à ses domaines thématiques transversaux le genre et les technologies de l'information. La plateforme pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, établie en novembre 2022, a intégré pour la première fois la dimension du genre dans son plan d'action, en indiquant les mesures et les activités liées au genre qu'il convenait d'adopter dans les domaines thématiques retenus, à savoir le recouvrement des avoirs, les enquêtes financières, les systèmes d'intégrité et les systèmes de protection des personnes qui donnent l'alerte.

91. Deux ateliers régionaux ont été organisés : l'un sur la passation des marchés publics, pour la plateforme régionale de l'Afrique de l'Est et l'autre sur la protection des personnes qui donnent l'alerte et la passation des marchés publics en Afrique australe.

92. L'ONUSUDC a fourni aux pays participant à la plateforme régionale de l'Afrique australe une assistance technique sur les déclarations d'avoirs et les conflits d'intérêts lors de la passation de marchés publics. Il a également favorisé l'utilisation des technologies de l'information et des outils de numérisation dans la lutte contre la corruption et il a continué à travailler en étroite collaboration avec Open Contracting Partnership. L'Office a renforcé sa collaboration avec cette organisation afin de faciliter, dans 22 pays, l'assistance technique et le mentorat concernant la transparence des contrats et de la passation des marchés publics, y compris les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des données et publier les données relatives aux marchés publics dans un format accessible afin de faciliter les contrôles externes. Des ateliers ont été organisés au Chili sur la transparence et la gestion des données et au Paraguay sur la transparence, la gestion des données et l'obtention d'un bon rapport coût-avantage lors de la passation des marchés publics. Aux Philippines, l'Office a apporté son appui à la tenue d'un atelier de validation visant à tester la numérisation prochaine des formulaires révisés de planification et de suivi de la passation de marchés.

93. L'ONUSUDC a apporté son soutien à l'élaboration d'outils permettant d'obtenir une plus grande transparence et de procéder à des vérifications en matière de propriété effective et il a formé un nouveau partenariat avec Open Ownership pour progresser dans ce sens. Grâce au soutien continu apporté à la Commission de contrôle des opérations de bourse des Philippines, plus de la moitié des entreprises de ce pays se conforment maintenant aux obligations de déclaration de propriété effective. Un atelier sur l'usage que différents services publics peuvent faire des informations relatives à la propriété effective a conduit sept nouveaux organismes à signer des accords d'échange de données pour obtenir de telles informations de la Commission de contrôle des opérations de bourse. En collaboration avec Open Ownership, le centre anticorruption du Commonwealth d'Afrique au Botswana et Open Contracting Partnership, un atelier régional de trois jours sur la lutte contre la corruption au moyen de la transparence en matière de propriété effective dans la passation des marchés publics a été organisé en novembre 2022 à l'intention de 20 pays d'Afrique subsaharienne. En Indonésie, un dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur la propriété effective et la transparence, auquel ont participé des représentants du Gouvernement, des entreprises et de la société civile, a mené à l'élaboration d'un document final contenant des recommandations visant à améliorer le cadre national de déclaration de la propriété effective.

94. L'ONUSUDC a encouragé la coopération entre les services de lutte contre la corruption et les institutions supérieures de contrôle des finances publiques. En septembre 2022, le premier d'une série d'ateliers de formation s'est tenu au Mexique avec la participation des services de lutte contre la corruption et des institutions de contrôle de 20 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Cet atelier a été organisé en partenariat avec l'Organisation des institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes.

95. L'ONUSUDC a intégré des activités de lutte contre la corruption dans les travaux du Programme mondial sur les crimes qui portent atteinte à l'environnement et au climat, notamment en apportant un appui à 16 services chargés de la gestion des

espèces sauvages, des forêts et des ressources halieutiques de neuf pays (Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Thaïlande), en particulier pour ce qui est des risques de corruption et de la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des risques.

96. Dans le cadre de son Programme mondial sur les moyens de protéger le sport contre la corruption et la criminalité, qui fait partie intégrante du Programme mondial contre la corruption, l'ONUSUDC a travaillé en étroite collaboration avec le Comité international olympique, la Fédération internationale de football association (FIFA), INTERPOL, le Conseil de l'Europe et World Rugby. En 2022, l'Office a organisé ou soutenu plus de 60 activités destinées à renforcer les capacités dont disposent les autorités de justice pénale et les organisations sportives pour combattre la corruption dans le domaine du sport aux niveaux national, régional et mondial, auxquelles ont participé plus de 1 200 bénéficiaires de 140 États parties. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord signé en 2020, l'ONUSUDC s'est associé à la FIFA pour mettre en œuvre le programme mondial d'intégrité de cette dernière. En juin 2022, le programme avait bénéficié à plus de 400 spécialistes de la justice pénale et des questions d'intégrité de 211 associations de football affiliées à la FIFA dans plus de 150 pays. L'Office a également contribué aux activités du Groupe de travail sur l'intégrité de la Coupe du monde de 2022 de la FIFA, qui avait pour mission de surveiller tous les matches de la compétition et de détecter d'éventuels cas de manipulation de matches ou d'autres atteintes à l'intégrité.

97. Des réunions de spécialistes ont été organisées pour examiner le projet de guide établi par l'ONUSUDC, le Comité international olympique et INTERPOL sur l'efficacité des enquêtes dans les affaires de manipulation de compétitions sportives et le document de sensibilisation de l'ONUSUDC sur la criminalité, la corruption et les actes répréhensibles liés aux transferts dans le football et d'autres sports, qui a été publié en novembre 2022. L'ONUSUDC a coorganisé quatre réunions du Partenariat international contre la corruption dans le sport ou y a contribué, et il a participé à la réunion semestrielle du projet Stadia d'INTERPOL sur les approches internationales de la sécurisation des grandes manifestations sportives.

98. L'ONUSUDC a contribué à renforcer l'intégrité dans le secteur privé en favorisant la collaboration en Arabie saoudite, au Brésil, en Colombie, en Égypte, aux Émirats arabes unis, en Éthiopie, en Iraq, au Kenya, en Libye, en Malaisie, au Maroc, au Myanmar, au Mexique, en Ouzbékistan, au Pakistan et au Soudan. Au Myanmar, l'Office a coopéré avec le secteur privé et des associations d'entreprises en vue de renforcer les mesures internes prises par les entreprises pour prévenir et combattre la corruption. En Colombie, il a réuni des acteurs des secteurs public et privé pour prévenir la corruption dans les secteurs de l'énergie et des soins de santé grâce à des évaluations sectorielles de risques et à l'élaboration de recommandations stratégiques communes. Au Kenya, au Mexique et au Pakistan, l'ONUSUDC a renforcé la collaboration du secteur privé et des milieux universitaires en promouvant l'éducation du personnel du secteur privé à la lutte contre la corruption, en élaborant des supports de formation, en facilitant des conférences données par des personnes représentant des entreprises et en mettant au point à l'intention de la population étudiante un programme d'ambassadeurs et d'ambassadrices de la déontologie.

99. L'ONUSUDC a intensifié sa coopération avec le Pacte mondial des Nations Unies. La Directrice exécutive a participé à deux réunions des quatre « gardiens » du Pacte. En décembre 2022, l'ONUSUDC et le Pacte mondial ont lancé une série conjointe de webinaires mondiaux visant à mieux faire connaître les mesures de lutte contre la corruption dans le secteur privé et à mettre en commun les bonnes pratiques. L'ONUSUDC a contribué à l'examen et au perfectionnement du mécanisme conçu pour permettre aux entreprises participant au Pacte mondial de rendre compte de la mise en pratique du dixième principe du Pacte, « Agir contre la corruption ». Ce nouveau mécanisme entrera en service en 2023. « La lutte contre la corruption », un outil interactif d'apprentissage en ligne destiné au secteur privé, mis au point par l'ONUSUDC et le Pacte mondial et disponible en 31 langues, comptait plus de 360 000 utilisateurs et utilisatrices différents à la fin de l'année 2022. L'ONUSUDC a contribué à d'autres

initiatives de lutte contre la corruption dans le secteur privé, notamment Alliance for Integrity, le groupe spécial sur l'intégrité et la conformité du Sommet Business 20, l'initiative Blue Company et l'Initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial.

Jeunes, éducation et société civile

100. En 2022, on recensait environ 1 200 bénéficiaires de l'initiative Ressource mondiale pour l'éducation et l'autonomisation des jeunes en matière de lutte anticorruption (initiative GRACE) de l'ONUSUDC, dont des spécialistes de la lutte contre la corruption, des jeunes, des membres du personnel enseignant et des organisations de la société civile.

101. L'ONUSUDC a organisé une série d'ateliers de formation destinés à 54 universitaires de 40 établissements d'enseignement supérieur africains. En juin et septembre 2022, l'Office a, en coopération avec l'Académie internationale de lutte contre la corruption, organisé en ligne deux universités d'été contre la corruption à l'intention de 90 étudiantes et étudiants et jeunes gens de 46 pays d'Europe de l'Est et de la région Asie-Pacifique.

102. En septembre 2022, l'ONUSUDC a organisé la deuxième édition du hackathon Coding4Integrity sur la lutte contre la corruption pour les jeunes, qui a réuni 43 jeunes du Brésil et du Mexique qui excellaient dans le développement de logiciels. La solution lauréate visait à aider les petites et moyennes entreprises, par des moyens technologiques, à mettre en place des systèmes de dénonciation d'abus tenant compte du genre afin de prévenir et de détecter les cas de corruption.

103. En décembre 2022, l'ONUSUDC a aidé le Gouvernement japonais à organiser la deuxième édition du Forum mondial des jeunes pour une culture de la légalité, qui avait pour thème le rôle de la jeunesse dans l'édification d'une société plurielle et inclusive. Une centaine de jeunes de plus de 50 pays ont participé aux discussions. Leurs recommandations ont été présentées à la réunion intersessions de décembre 2022 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Coopération internationale et recouvrement d'avoirs

104. L'ONUSUDC a tenu à jour une liste des autorités centrales chargées des demandes d'entraide judiciaire désignées conformément au paragraphe 13 de l'article 46 de la Convention contre la corruption. Au moment de la rédaction du présent rapport, cette liste regroupait des informations sur les autorités désignées par 162 États.

105. Le Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption, créé en 2021 sous les auspices de l'ONUSUDC, avait pour membres 132 autorités de 72 États au 1^{er} février 2023. Il a mis en place un système de communication sécurisée permettant aux praticiennes et praticiens de la lutte contre la corruption d'échanger des informations opérationnelles et organisé, dans le cadre de deux réunions plénières tenues en 2022, plus de 65 réunions bilatérales visant à examiner l'état d'avancement des enquêtes et des poursuites portant sur des actes de corruption.

106. En 2022, l'ONUSUDC a, dans le cadre de l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (Initiative StAR) et en collaboration avec la Banque mondiale, coopéré avec plus de 15 pays (d'après des données d'octobre 2022) pour renforcer les capacités dont ils disposaient pour localiser, saisir, geler, confisquer et restituer des avoirs liés à des affaires de corruption. Il s'agissait notamment d'aider ces pays à adopter de nouvelles lois sur le recouvrement d'avoirs ou à modifier celles qui existaient, et à ouvrir de nouvelles enquêtes sur des affaires de recouvrement d'avoirs, et d'organiser 15 ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités.

107. L'Initiative StAR a contribué à 32 grandes manifestations mondiales et publié deux nouveaux documents : un rapport intitulé « Signatures for sale: how nominee services for shell companies are abused to conceal beneficial owners » (Signatures à vendre : comment les services de prête-nom de sociétés écrans servent à dissimuler

les propriétaires effectifs) et une publication intitulée *Taxing Crime: A Whole-of-Government Approach to Fighting Corruption, Money Laundering, and Tax Crimes* (Imposition du crime : une approche de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et les infractions fiscales à l'échelle de l'ensemble de l'administration), sur les effets positifs de la coopération interinstitutionnelle entre les autorités fiscales et les services de détection et de répression aux fins de la prévention et de la détection des flux financiers illicites provenant de l'évasion fiscale, de la corruption et du blanchiment d'argent et du recouvrement des avoirs correspondants.

108. Une réunion internationale d'experts sur la restitution d'avoirs et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'est tenue à Nairobi les 28 et 29 novembre 2022, à l'initiative des Gouvernements kényan et suisse et de l'ONUSD. Elle avait pour objectifs de favoriser le maintien d'un dialogue entre les praticiennes et praticiens des États demandeurs et des États requis, la société civile et les organisations internationales ; d'examiner en quoi la restitution d'avoirs peut contribuer à la réalisation du Programme 2030 ; et de permettre aux personnes y participant de s'entretenir des toutes dernières avancées, y compris des succès récemment obtenus en matière de restitution d'avoirs, et d'en tirer des enseignements.

3. Coopération avec d'autres entités

109. L'ONUSD a collaboré étroitement, dans le cadre de divers projets, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Pacte mondial des Nations Unies et le Département des opérations de paix. Au niveau mondial, l'Office a continué de coprésider le Groupe de travail mondial sur la corruption avec le PNUD et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, afin de renforcer la coordination et les consultations au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne l'élaboration de politiques de lutte contre la corruption et l'assistance technique à fournir dans le cadre de la mise en œuvre de la position commune des Nations Unies contre la corruption dans le monde. L'ONUSD a apporté une contribution substantielle à une formation en ligne de cinq semaines élaborée par le PNUD et l'École des cadres du système des Nations Unies sur la lutte contre la corruption dans le contexte du Programme 2030 et participé à la première séance de cette formation. En partenariat avec le Département des opérations de paix, l'Office a entrepris de mettre au point, à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, des conseils pratiques sur l'intégration de mesures de lutte contre la corruption dans les opérations de paix et les missions politiques spéciales. Ces conseils pratiques devraient être présentés en 2023. Des projets conjoints tels que l'Initiative StAR et le projet ONUSD-PNUD de lutte contre la corruption dans la région du Pacifique, ont permis de fournir une assistance technique et de nouveaux outils et ressources à des États parties et des parties prenantes.

110. L'ONUSD a apporté son appui à des activités menées aux niveaux régional et mondial pour renforcer les normes des secteurs public et privé, notamment dans le cadre de partenariats avec Alliance for Integrity, le Groupe de travail anticorruption du G20, le groupe spécial sur l'intégrité et la conformité du Sommet Business-20, l'Initiative Partenariat contre la corruption du Forum économique mondial, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), y compris l'Équipe de projet sur la lutte contre la corruption du Réseau sur la gouvernance du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

111. L'ONUSD a poursuivi sa collaboration avec le Programme de renforcement de l'intégrité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) afin d'intensifier les activités destinées à promouvoir l'intégrité et à lutter contre la corruption dans le secteur de la défense, en participant aux activités de formation régulièrement organisées dans les locaux de l'OTAN.

IV. Recommandations

112. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pourrait souhaiter inviter les États Membres à :

a) Poursuivre l'action menée pour promouvoir l'application effective de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant, ainsi que de la Convention contre la corruption, y compris par l'élaboration, l'application, le suivi et l'évaluation de politiques et de cadres stratégiques de portée générale fondés sur des données factuelles, dans le contexte plus général de la promotion de l'état de droit et de meilleures structures de gouvernance, composantes essentielles du Programme 2030, et en particulier de l'objectif de développement durable n° 16, tout en envisageant des approches respectueuses de l'équilibre entre les sexes et en donnant aux jeunes et à la société civile les moyens de participer à des activités axées sur la mise en œuvre du Programme 2030, en coopération avec l'ONUSUD ;

b) Fournir à l'ONUSUD un financement adéquat, prévisible et durable qui lui permette d'accomplir les tâches qui lui incombent à l'appui de processus intergouvernementaux tels que les mécanismes d'examen de l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant et de la Convention contre la corruption, ainsi que de renforcer la coopération internationale et d'améliorer l'application des instruments susmentionnés et la suite donnée aux observations et recommandations provenant des mécanismes d'examen correspondants ; et appuyer davantage les travaux de l'Office destinés à renforcer les capacités de prévention et de répression de la criminalité transnationale organisée, de lutte contre la corruption et de recouvrement des biens précieux des États, en accordant une attention particulière aux problèmes nouveaux posés par la pandémie de COVID-19, qui peuvent avoir une incidence durable sur l'action menée pour parer aux menaces connexes ;

c) Promouvoir la création et le renforcement de réseaux de coopération judiciaire et tirer pleinement parti des réseaux de détection et de répression et de leurs fonctions de secrétariat, en partenariat avec l'ONUSUD et les organisations régionales, et continuer de s'efforcer d'améliorer la coordination dans ce domaine ; et renforcer encore la coopération Sud-Sud et Nord-Sud pour lutter, en particulier, contre la traite transnationale des personnes sur les itinéraires connus, en intensifiant les échanges entre les autorités compétentes ;

d) Poursuivre la mise en œuvre d'une approche globale de la lutte contre la traite des personnes en examinant l'utilisation abusive qui est faite des technologies de l'information et des communications pour faciliter divers aspects de ce crime, en renforçant les moyens dont disposent les services de détection et de répression pour mener des enquêtes dans le cyberspace, dans le respect du droit international des droits humains, et en intensifiant la coopération internationale ;

e) Envisager d'intégrer des approches fondées sur le genre et les droits humains dans leur législation, leurs stratégies, leurs politiques, leurs programmes et leurs autres initiatives visant à lutter contre la criminalité organisée, afin de prévenir et de combattre plus efficacement cette forme de criminalité ;

f) Recommander aux États parties à la Convention contre la criminalité organisée d'envisager, dans les cas indiqués, d'ériger les crimes qui portent atteinte à l'environnement en infractions graves, au sens de l'alinéa b) de l'article 2 de la Convention ; et envisager de renforcer l'application de la Convention contre la corruption, conformément à ses dispositions, afin de prévenir les infractions de corruption qui y sont établies, d'enquêter à leur sujet et d'en poursuivre les auteurs avec efficacité, y compris lorsque celles-ci sont susceptibles d'être liées à des crimes qui portent atteinte à l'environnement.